

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-34
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

**OBJET : VOTE DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2025**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 23 Février 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA – LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE
LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON,
Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD,
Béranger SERRES.

Secrétaire : Nadia IMEDJADJ.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-108 approuvant le budget primitif 2025 et les
décisions modificatives s'y rapportant ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur
l'exécution de la comptabilité administratives tenue par Monsieur le Maire ;

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L.
2121-14 du CGCT ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une similarité
d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des finances du 18 Février 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2025 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	15 953 430.19
Recettes réalisées	18 814 780.49
Excédent de clôture	2 861 350.30

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	6 802 190.38
Recettes réalisées	6 423 016.88
Déficit de clôture	- 379 173.50

Soit un excédent global pour l'exercice 2 482 176.80 (résultat de clôture)

CONSTATE les résultats du budget :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART. AFFECTE IN- VESTISSEMENT N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE VILLE DE L'EXERCICE N
Invest.	-3 111 595.43	0.00	-379 173.50	-3 490 768.93
Fonct.	7 348 785.51	3 111 595.43	2 861 350.30	7 098 540.38
TOTAL	4 237 190.08	3 111 595.43	2 482 176.80	3 607 771.45

Reste à réaliser 2025
Dépense - 148 048.75
Recette + 150 150.61
RESULTAT 3 610 596.01

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur Philippe GREFFIER, 1ER Adjoint, présente ce projet de délibération durant la sortie de Monsieur le Maire de la salle du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
05 MARS 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 MARS 2026
Par publication le :
05 MARS 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 23 Février 2026

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le **05 MARS 2026**

ID : 011-211100763-20260223-DB202634-DE